

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 OCTOBRE 2012 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, E. RAVAUD,

Excusés : M. CHIFFOLEAU, F. DENIS, B. RAUD,

Secrétaire de séance : E. BIRET

Convocation : 2 octobre 2012



PRESENTATION DU RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE (R.A.M.) :

Madame Marie GIRET, directrice du RAM de Grand lieu, présente à l'assemblée le rôle et le fonctionnement de cet organisme. Cette structure intercommunale est cofinancée par les communes de Saint Colomban, Saint Lumine de Coutais, Saint Philbert de Grand Lieu et La Limouzinière en fonction du nombre d'assistantes maternelles agréées de chaque commune. La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole apportent également une part du financement.

Le RAM emploie deux animatrices et une secrétaire. Il est le point central pour l'information des parents en ce qui concerne la petite enfance. L'ensemble des démarches administratives familles/Assistantes maternelles peut être pris en charge par le relais, voir la médiation entre les deux parties.

C'est un point de rencontre pour les assistantes maternelles par le biais d'animations, matinées découvertes, intervenants extérieurs

La professionnalisation des assistantes maternelles fait également partie des missions du RAM.

En projet pour les prochaines années, il est prévu un soutien accru à la parentalité, un partenariat avec les structures existantes (multi accueil, halte garderie...) et un accueil dans chaque commune.

Malheureusement, les soutiens financiers des caisses sont en baisse.

L'effectif des assistantes maternelles est en hausse mais actuellement l'offre est supérieure à la demande. Des assistantes maternelles sont sans emploi ou ont des places disponibles. Il n'y a pas de projet de maisons d'assistantes maternelles actuellement sur la commune.

ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX

Le diagnostic sur l'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public étant terminé, Madame Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE propose au conseil municipal de fixer les orientations pour la réalisation des travaux de mise en conformité de ces locaux.

Le conseil municipal adopte les propositions de groupe de travail notamment en ce qui concerne l'ordre de priorité.

Les bâtiments sont classés en trois catégories :

Priorité 1

- Supérette
- Salle Henri IV
- Sanitaires place des Anciens combattants (**intervention mineure**)

Priorité 2

- Groupe scolaire/Accueil Périscolaire
- Restaurant scolaire
- Espace Jean de la Fontaine
- Eglise : **voir les problèmes réglés dans le cadre de l'aménagement du centre bourg.**

Priorité 3

- Ateliers Municipaux
- Salle des sports : **à intégrer dans un projet global**
- Stand de tir/Local jeunes : **à intégrer dans un projet global**
- Maison Paroissiale
- Mairie : **à intégrer dans un projet global**

Les travaux réalisables par les services techniques seront répertoriés, chiffrés et planifiés.

Le coût des travaux restant à l'entreprise sera ensuite présenté pour l'établissement du budget et d'un calendrier budgétairement acceptable.

Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion publique d'informations municipales.

ADHESION AU SITE « TITRES PAYABLES PAR INTERNET » (TIPI) :

La Direction Générale des Finances Publiques permet aux usagers de régler les titres de recettes communaux par internet. Madame le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention d'adhésion à ce moyen de paiement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'adhésion de la commune au site TIPI et autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

CONSULTATION POUR IMPRESSION DES BULLETINS MUNICIPAUX

Monsieur Samuel DELAUNAY informe l'assemblée du lancement d'une consultation de trois imprimeurs pour l'impression des bulletins municipaux des années 2013 et 2014.

BILAN ANIMATION JEUNESSE 2012

Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ, adjoint, commente le bilan de l'animation jeunesse 2012.

Une cinquantaine de jeunes de 10 à 17 ans a fréquenté les activités d'été, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2011. La qualité de l'animateur et la proximité du terrain multisports semblent être les facteurs positifs principaux.

Le foyer mériterait d'être mieux signalé, pancartes, signalisation de la façade notamment. L'absence de sanitaires dans le local est également signalée.

CHANTIER JEUNES BENEVOLES

Monsieur Samuel DELAUNAY donne le bilan du chantier jeunes bénévoles 2012. Huit jeunes motivés, solidaires et sympas ont participé à la réfection du mur d'enceinte du futur parc du Château.

Le bilan est positif tant du point de vue des jeunes que des encadrants bénévoles ou professionnels. L'implication de la commune a été appréciée.

Pour 2013, la mise en place de divers ateliers : débroussaillage, finitions du mur et réhabilitation du four à pain est évoquée. Les maçons bénévoles soulignent qu'ils ne peuvent encadrer que trois jeunes chacun, la recherche de bénévoles devient nécessaire pour faire évoluer le nombre de jeunes.

SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Le projet de schéma régional éolien doit être présenté pour avis au conseil municipal, ce document détermine les zones favorables au développement de l'éolien, La Limouzinière est située en zone favorable. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 15 voix pour 1 voix contre le schéma régional éolien.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 3 du budget assainissement et modifie les crédits budgétaires de l'exercice 2012 de la manière suivante :

Dépenses :

706129 Recensement à l'Agence de l'Eau	+ 414,00
2157 Matériel et outillage	+ 41 985,49
	<hr/>
	TOTAL : + 42 399,49

Recettes :

706611 Redevance d'assainissement	+ 414,00
2031 Frais d'études	+ 41 512,16
2033 Frais d'insertion	+ 473,33
	<hr/>
	TOTAL : + 42 399,49

ECLAIRAGE PUBLIC

- Choix des matériels : 6 luminaires seront posés en façade des habitations du centre bourg.
Le SYDELA propose deux modèles de crosses adaptés aux lampadaires choisis, après délibération le conseil municipal choisit les modèles droits.
- Conventions pour le financement des travaux d'effacement des réseaux
Madame le Maire présente les modalités de participations financières aux travaux d'effacements des réseaux électriques pour la période 2012-2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'option n° 1 avec un financement du SYDELA de 80 % plafonné à 200 000 € par tranche de deux ans.
Madame le Maire ou un adjoint est chargé de signer la convention à intervenir.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU

Madame le Maire informe l'assemblée des modifications intervenues dans la composition du bureau suite aux démissions de Madame Monique RABIN et Monsieur Yves Francois remplacés respectivement par Messieurs Claude DENIS et Yannick FETIVEAU. Une nouvelle répartition des tâches a également été mise en place ; Madame DUPONT se voyant attribuer le suivi du projet de territoire.

PROJET D'URBANISME

Une société privée d'aménagement a fait parvenir en Mairie un avant-projet d'aménagement de la zone 2AUh du Champ Neuf située entre le quartier de Bonne Fontaine et les Nouvelles. Cette zone n'étant pas en secteur prioritaire d'urbanisation et la commune disposant de terrains classés en 1AUh, ce projet ne sera pas lancé avant quelques années et de plus devra faire l'objet d'un phasage compte tenu de la superficie à aménager.

ASSURANCE PERSONNEL COMMUNAL :

La compagnie d'assurance a fait parvenir un nouveau contrat avec les mêmes conditions d'assurance.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Madame le Maire fait part d'une rencontre avec le responsable du Conseil Général. Une aubette Conseil Général va être installée sur les points d'arrêt du Goulet et de Nailbert/Bellevue, l'aubette de la Touche Monnet va être déplacée et changée de côté pour avoir un point de montée à droite.

Une aubette communale sera posée au point d'arrêt du Reucher, les aubettes de l'Aubrière et de Cayenne vont être remplacées suite à des détériorations.

COURRIER DU PAYS DE RETZ :

La Limouzinière sera la prochaine commune participant à l'opération « questions au Maire ».

MEDAILLE DU DEVOUEMENT ET DU BENEVOLAT :

Madame le Maire informe l'assemblée de la remise de cette distinction à Monsieur Philippe DUBOURG, la cérémonie s'est déroulée en Mairie.

DATES A RETENIR :

27 octobre 2012 à 12h00 - salle Henri IV – Repas des Aînées

28 octobre 2012 à 16h00 spectacle Toikidi organisé par la bibliothèque Espace Jean de la Fontaine Salle Henri IV – Entrée gratuite

17 novembre 2012 à 20h30 - Salle Henri IV - 1^{er} festival LIMOUZIK'HEART au profit du Téléthon - Entrée 5.00 €

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 12 NOVEMBRE 2012 A 20H30 EN MAIRIE